

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°8-2017-086

ARDENNES

PUBLIÉ LE 8 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

DDT 08	
8-2017-11-20-002 - Arrêté inter-préfectoral n°2017-579 approuvant la stratégie locale de	
gestion du risque d'inondation du bassin de la Meuse (4 pages)	Page 3
DIRECCTE 08	
8-2017-12-05-001 - Décision relative à l'affectation des agents de contrôle dans l'unité de	
contrôle des Ardennes et à la gestion des intérims dans le département des Ardennes (3	
pages)	Page 8
DIRECCTE ACAL	
8-2017-11-29-002 - Arrêté cadre n° 2017/39 portant localisation et délimitation des unités	
de contrôle et des services d'inspection du travail de la région Grand Est (5 pages)	Page 12
Préfecture 08	
8-2017-12-04-001 - Arrêté 2017-581 Certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1 (2	
pages)	Page 18
8-2017-12-04-002 - Arrêté 2017-582 Certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1 (2	
pages)	Page 21
8-2017-12-05-002 - Arrêté 2017-583 portant délivrance d'un certificat de qualification	
C4F4-T2 niveau 1 (2 pages)	Page 24
8-2017-11-28-002 - Arrêté de versement de la DSI 2017 (1 page)	Page 27
8-2017-12-07-001 - Arrêté publiant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces	
judiciaires et légales dans le département des Ardennes pour 2018 (2 pages)	Page 29
8-2017-12-07-002 - Médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement	
associatif (3 pages)	Page 32
8-2017-12-01-001 - MHRDC - promotion du 1er janvier 2018- arrêté n°2017 291 (15	
pages)	Page 36

DDT 08

8-2017-11-20-002

Arrêté inter-préfectoral n°2017-579 approuvant la stratégie locale de gestion du risque d'inondation du bassin de la Meuse

Stratégie locale de gestion du risque d'inondation du bassin de la Meuse



PRÉFET DES ARDENNES

Arrêté inter-préfectoral n° 2017/579 approuvant la stratégie locale de gestion du risque d'inondation du bassin de la Meuse

Le Préfet des Ardennes Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de la Haute-Marne Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle Officier de la Légion d'Honneur

La Préfète de la Meuse Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de la Moselle Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Le Préfet des Vosges Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

la directive 2007/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2007 relative

VU

	à l'évaluation et à la gestion du risque inondation ;
VU	la loi n°2010-788 du 13 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
VU	le décret n°2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;
VU	le Code de l'environnement et notamment ses articles L566-8, R566-14 et suivants relatifs aux stratégies locales de gestion du risque d'inondation ;
VU	l'arrêté interministériel du 7 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation ;
VU	l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L.566-5.I. du Code de l'environnement;
VU	le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU	le décret du 19 février 2015 nommant Monsieur Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS en qualité de Préfet des Vosges ;

VU	le décret du 31 juillet 2015 nommant Monsieur Philippe MAHE en qualité de Préfet de Meurthe-et-Moselle ;
VU	le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Didier MARTIN préfet de la Moselle ;
VU	le décret du 10 février 2016 nommant Madame Françoise SOULIMAN en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;
VU	le décret du 09 juin 2016 nommant Monsieur Pascal JOLY en qualité de Préfet des Ardennes ;
VU	le décret du 23 août 2016 nommant Madame Muriel NGUYEN en qualité de Préfète de la Meuse ;
VU	l'arrêté SGAR n°2011-504 du 22 décembre 2011 arrêtant les évaluations préliminaires des risques d'inondation des parties françaises des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse ;
VU	l'arrêté SGAR n°2012-527 du 18 décembre 2012 arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Rhin-Meuse ;
VU	l'arrêté SGAR n°2015-328 du 30 novembre 2015 approuvant les plans de gestion des risques d'inondation des parties françaises des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse ;
VU	l'arrêté SGARE n°2016-1583 du 22 novembre 2016 arrêtant la liste des stratégies locales, leur périmètre, leurs objectifs et leurs délais d'approbation pour le bassin Rhin-Meuse ;
VU	l'arrêté préfectoral n°2017-299 du 9 juin 2017 désignant les parties prenantes concernées, ainsi que le service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation du bassin de la Meuse ;
VU	l'avis favorable du Préfet coordonnateur de bassin en date du 18 juillet 2017 sur le contenu de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation Moselle aval;
VU	la consultation des parties prenantes qui a eu lieu du 6 au 31 mars 2017 ;

ARRÊTE

Article 1:

La stratégie locale de gestion du risque d'inondation du bassin de la Meuse est approuvée telle qu'elle est annexée au présent arrêté.

Article 2:

La stratégie locale de gestion du risque d'inondation du bassin de la Meuse et le présent arrêté sont tenus à la disposition du public à la :

- Préfecture des Ardennes,
- Préfecture de la Haute-Marne,
- Préfecture de la Meurthe et Moselle,
- Préfecture de la Meuse,
- Préfecture de la Moselle,
- Préfecture des Vosges,

- Direction départementale des Territoires des Ardennes,

- Direction départementale des Territoires de la Haute-Marne,
- Direction départementale des Territoires de la Meurthe et Moselle,
- Direction départementale des Territoires de la Meuse,
- Direction départementale des Territoires de la Moselle.
- Direction départementale des Territoires des Vosges.
- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand-Est

Ils sont consultables sur le site internet de la DREAL Grand Est.

Article 3:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de chaque département cité à l'article 2 et une copie sera adressée à l'ensemble des parties prenantes de la stratégie définies par l'arrêté préfectoral n°2017-299 du 9 juin 2017 susvisé.

Article 4:

Les Préfets des départements des Ardennes, de Haute-Marne, de Meurthe et Moselle, de Meuse, de Moselle et des Vosges, les Directeurs départementaux des Territoires des Ardennes, de Haute-Marne, de Meurthe et Moselle, de Meuse, de Moselle et des Vosges et la Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5:

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit directement, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée, 51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE, ou du tribunal administratif de NANCY, 5 place de la Carrière, 54036 NANCY CEDEX, ou du tribunal administratif de STRASBOURG, 31, avenue de la paix BP 51038 67070 STRASBOURG CEDEX,

- soit, préalablement, d'un recours administratif gracieux auprès des signataires du présent arrêté, ou hiérarchique auprès du Premier Ministre. La décision de rejet du recours préalable, expresse ou tacite – née du silence de l'administration à l'issue du délai de deux mois à compter de la réception du recours administratif préalable – peut faire l'objet, avec la décision contestée, d'un recours contentieux dans les conditions indiquées ci-dessus.

À Charleville-Mézières, le

À Chaumont, le 1 7 0CT. 2017 À Nancy, le

2 6 SEP. 2017

Le Préfet des Ardennes

Le Préfet de Haute-Marne

Le Préfet de Meurthe, et Moselle

Pascal JOLY

Françoise SOULIMAN

Philippe M

À Bar-le-Duc, le 20 NOV. 2017 À Metz, le

0.5 NOV. 2017

À Épinal, le 1 1 SEP. 2017

La Préfète de Meuse

Le Préfet de Moselle

Le Préfet des Vosges

Muriel NGUYEN

Didier MARTIN

Jean-Pierre/CAZEMAVE-LACROUTS

DDT~08-8-2017-11-20-002-Arrêt'e inter-pr'efectoral~n°2017-579~approuvant~la~strat'egie~locale~de~gestion~du~risque~d'inondation~du~bassin~de~la~Meuse

DIRECCTE 08

8-2017-12-05-001

Décision relative à l'affectation des agents de contrôle dans l'unité de contrôle des Ardennes et à la gestion des intérims dans le département des Ardennes



Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Grand Est

Unité Départementale des Ardennes

Décision relative à l'affectation des agents de contrôle dans l'unité de contrôle des Ardennes et à la gestion des intérims dans le département des Ardennes

La Responsable

de l'Unité Départementale des Ardennes de la DIRECCTE Grand Est,

VU le code du travail, notamment ses articles R.8122-3 et suivants ;

VU le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

VU le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

VU l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

VU l'arrêté interministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

VU l'arrêté Ministériel du 12 mai 2014 portant nomination de Madame Zdenka AVRIL, en qualité de responsable de l'unité territoriale des Ardennes de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Champagne-Ardenne;

VU l'arrêté de la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne en date du 10 octobre 2017 portant délégation de signature en matière d'administration générale ;

VU l'arrêté cadre n° 2017/39 en date du 29 novembre 2017 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Grand-Est ;

VU l'arrêté n° 2017/40 en date du 29 novembre 2017 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail du département des Ardennes ;

VU la décision du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Champagne-Ardenne, en date du 24 juillet 2014, affectant Madame Armelle LEON, Directrice Adjointe Travail, sur le poste de Responsable de l'Unité de Contrôle des Ardennes à compter du 01 octobre 2014 ;

Décide

<u>Article 1</u>: A compter du 1^{er} décembre 2017, les inspecteurs et contrôleurs du travail dont les noms suivent sont chargés des actions d'inspection du travail dans les entreprises relevant des sections d'inspection du travail composant l'unité de contrôle du département :

Section n°1 : Mme SIMONIN Régine, contrôleur du travail,

Section n°2: Mme GERNELLE Christine, inspectrice du travail,

Section n°3: par intérim, Mme AUPRETRE-MERIDA Vanessa, inspectrice du travail,

Section n°4: M. TOP François, inspecteur du travail,

Section n°5: Mme AUPRETRE-MERIDA Vanessa, inspectrice du travail,

Section n°6: Mme NUISSIER Isabelle, contrôleur du travail,

Section n°7: M. REY Clément, inspecteur du travail,

Article 2: Conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont désignés :

- pour prendre les décisions qui relèvent de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail, en vertu de dispositions législatives ou réglementaires,
- pour contrôler tout ou partie des établissements d'au moins cinquante salariés qui ne serait pas assuré par les contrôleurs du travail,

Sections n°1: Mme AUPRETRE-MERIDA Vanessa

Section n°6: Mme GERNELLE Christine

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

Intérim des inspecteurs du travail :

L'intérim de Mme AUPRETRE-MERIDA est assuré, dans l'ordre, par Mme GERNELLE, puis M. REY, puis par Monsieur TOP.

L'intérim de Mme GERNELLE est assuré, dans l'ordre, par Mme AUPRETRE-MERIDA puis M. REY puis Monsieur TOP.

L'intérim de M. REY est assuré, dans l'ordre, par Mme AUPRETRE-MERIDA puis Mme GERNELLE puis Monsieur TOP

L'intérim de M. TOP est assuré, dans l'ordre, par Mme GERNELLE, puis M. REY puis Mme AUPRETRE-MERIDA

Intérim des contrôleurs du travail :

L'intérim de Mme SIMONIN est assuré dans l'ordre par Mme NUISSIER, puis par M. TOP, puis par Mme GERNELLE, puis par Mme AUPRETRE-MERIDA, puis par M. REY.

L'intérim de Mme NUISSIER est assuré dans l'ordre par Mme SIMONIN, puis par M. TOP, puis par Mme GERNELLE, puis par Mme AUPRETRE-MERIDA, puis par M. REY.

<u>Article 4:</u> en cas d'absence ou d'empêchement simultané des inspecteurs du travail, l'intérim sera assuré par Mme LEON Armelle, Responsable de l'Unité de Contrôle.

Article 5 : La présente décision annule et remplace la précédente décision en date du 4 aout 2017 ; elle est publiée au recueil des actes administratifs du département.

Charleville-Mézières, le 5 décembre 2017

P/ La DIRECCTE Grand Est et par délégation, La Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes

Zdenka AVRIL

DIRECCTE ACAL

8-2017-11-29-002

Arrêté cadre n° 2017/39 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des services d'inspection du travail de la région Grand Est



MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté cadre n° 2017/39 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Grand Est

LA DIRECTRICE REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LA REGION GRAND EST

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-4 et R 8122-5;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 déterminant le nombre d'unités de contrôle d'inspection du travail ;

Vu la consultation du CHSCT en date du 18 septembre 2017 ;

Vu la consultation du CTSD en date du 7 novembre 2017 ;

VU l'arrêté interministériel en date du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Danièle GIUGANTI sur l'emploi de Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU le décret n° 2016/1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;

ARRÊTE

Localisation et délimitation des unités de contrôle

Article 1 : La DIRECCTE Grand Est compte 21 unités de contrôle dont la localisation s'établit comme suit :

ARDENNES:

Une unité de contrôle **08-1**, rattachée à l'Unité Départementale des Ardennes dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

AUBE:

Une unité de contrôle **10-1**, rattachée à l'Unité Départementale de l'Aube dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

MARNE:

Deux Unités de contrôle, rattachée à l'Unité Départementale de la Marne :

Unité de contrôle **51-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique Unité de contrôle **51-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

HAUTE MARNE:

Une unité de contrôle 52-1, rattachée à l'Unité Départementale de la Haute Marne dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

MEURTHE ET MOSELLE:

Deux Unités de contrôle, rattachée à l'Unité Territoriale de Meurthe et Moselle :

Unité de contrôle **54-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique Unité de contrôle **54-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

MEUSE:

Une unité de contrôle **55-1**, rattachée à l'Unité Départementale de la Meuse dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

Moselle:

Trois unités de contrôle, rattachée à l'Unité Départementale de Moselle:

Unité de contrôle **57-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique..

Unité de contrôle **57-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

Unité de contrôle **57-3** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

BAS RHIN:

Quatre unités de contrôle, rattachées à l'Unité Départementale du Bas Rhin:

Unité de contrôle **67-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

Unité de contrôle **67-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

Unité de contrôle **67-3** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

Unité de Contrôle **67-4** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

HAUT RHIN:

Quatre unités de contrôle, rattachée à l'Unité Départementale du Haut Rhin:

Unité de contrôle **68-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique Unité de contrôle **68-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique Unité de contrôle **68-3** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique. Unité de contrôle **68-4** dont la compétence géographique est déterminée par arrêté spécifique.

Vosges:

Une Unité de contrôle **88-1**, rattachée à l'Unité Départementale des Vosges dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

REGION GRAND EST:

Une Unité Régionale d'appui et de contrôle à la lutte contre le travail illégal et les fraudes au détachement (URACTI), rattachée au Pôle Travail de l'Unité Régionale de la DIRECCTE et dont la compétence s'étend sur l'ensemble de la région Grand Est.

Localisation et délimitation des sections d'inspection du travail

Article 2 : Il est créé 175 sections d'inspection du travail en région Grand Est dont la localisation et la compétence sont déterminées comme suit :

Les sections d'inspections ont une compétence générale pour l'ensemble des entreprises localisées ou intervenant dans le périmètre géographique de la section, à l'exclusion :

- des compétences spécifiques dévolues aux sections en charge des entreprises agricoles, qui peuvent inclure en leur sein un secteur généraliste ou une extension sectorielle par code APE,
- des sections en charge des entreprises intervenant sur le réseau public de transport ferroviaire pour tout le département,
- des sections à dominante identifiée transport via des rattachements code APE,

Les sections en charge du contrôle des entreprises agricoles sont notamment compétentes pour les entreprises assujetties aux dispositions du titre 1^{er} du livre 7 du code rural et de la pêche maritime relatives à la réglementation du travail salarié et sont également compétentes pour les travaux réalisés par toutes les entreprises exerçant une activité de quelque nature qu'elle soit, permanente ou temporaire, dans l'emprise de ces établissements agricoles. Selon les organisations locales et les réalités territoriales, les annexes préciseront les codes NAF possiblement rattachés aux sections agricoles.

Chaque département compte une section d'inspection du travail en charge du contrôle des entreprises intervenant sur le réseau public de transport ferroviaire au sein du département, qui est également compétente pour toutes les entreprises exerçant une activité de quelque nature qu'elle soit, permanente ou temporaire au sein de l'enceinte ferroviaire des transports publics réalisée sur le réseau ferré national pris au sens de l'article L2122-1 du code des transports Les arrêtés de localisation préciseront au sein de chaque département le périmètre de compétence au sein des gares pour les entreprises domiciliées et les chantiers réalisés. A l'exception des départements du BAS RHIN et du HAUT RHIN, les commerces inclus dans les gares ferrés relèvent de la compétence de ces sections.

Concurremment avec les sections d'inspection, l'Unité Régionale d'Appui et de Contrôle à la Lutte contre le Travail Illégal a une compétence générale de contrôle des situations de travail illégal et du contrôle du respect des dispositions relatives aux salariés détachés temporairement en France par une entreprise non établie en France, sur l'ensemble de la région.

Au-delà du cadre ci-dessus fixé, les sections d'inspection du travail se répartissent comme suit :

ARDENNES

Unité de contrôle 08-1 : Sept sections d'inspection du travail.

AUBE:

Unité de contrôle 10-1 : Dix sections d'inspection du travail.

MARNE:

Unité de contrôle 51-1 : Dix sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 51-2 : Dix sections d'inspection du travail.

HAUTE MARNE

Unité de contrôle 52-1 : Six sections d'inspection du travail.

MEURTHE ET MOSELLE:

Unité de contrôle 54-1 : Dix sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 54-2 : Neuf sections d'inspection du travail.

MEUSE

Unité de contrôle 55-1 : Six sections d'inspection du travail.

Moselle

Unité de contrôle 57-1 (UC Moselle Nord) : Neuf sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 57-2 (UC Moselle Est) : Neuf sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 57-3 (UC Moselle Sud) : Neuf sections d'inspection du travail.

BAS RHIN

Unité de contrôle 67-1 : Dix sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 67-2 : Dix sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 67-3 : Dix sections d'inspection du travail.

Unité de Contrôle 67-4 : Dix sections d'inspection du travail.

HAUT RHIN

Unité de contrôle 68-1 : Sept sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 68-2 : Sept sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 68-3 : Huit sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 68-4 : Sept sections d'inspection du travail.

Page 4 sur 5

Vosges

Unité de contrôle 88-1 : Onze sections d'inspection du travail.

Article 3:

Le présent arrêté prendra effet le 1^{er} décembre 2017 pour chaque département concomitamment à la publication des arrêtés délimitant les secteurs géographiques et d'activité des unités de contrôle et des sections, à l'exception du département de la MARNE, pour lequel la prise d'effet aura lieu le 15 décembre 2017. Dans ce département, les organisations antérieures, prévues par l'arrêté du 2 janvier 2016, perdurent.

Article 4:

Les Responsables des Unités Départementales de la DIRECCTE Grand Est sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est et des préfectures des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges.

Fait à Strasbourg, le 29 novembre 2017

Danièle GIUGANT

Préfecture 08

8-2017-12-04-001

Arrêté 2017-581 Certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1



PRÉFET DES ARDENNES

Cabinet du Préfet Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

Arrêté n° 2017/58/ Certificat de Qualification C4/F4-T2 Niveau 1

Le Préfet des Ardennes Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu le décret du 09 juin 2016 portant nomination de M. Pascal JOLY, préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2010 pris en application des articles 3,4 et 6 du décret 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu l'arrêté n°2017/467 du 29 septembre 2017 donnant délégation de signature à Madame Anne GABRELLE, Directrice des Services du Cabinet ;

Vu l'arrêté du 25 février 2011 portant modification de l'arrêté du 31 mai 2010 susmentionné;

Vu la circulaire IOCA1014448C du 15 juin 2010 concernant la modification de la réglementation relative aux artifices de divertissement et articles pyrotechniques destinés au théâtre suite à la transposition de la directive 2007/23/CE;

Vu l'attestation de stage du 28 au 29 octobre 2017 délivrée par la société EURO BENGALE;

Vu l'attestation de réussite à l'évaluation des connaissances délivrée par la société EURO BENGALE:

Vu les documents attestant de la participation du demandeur à 3 spectacles pyrotechniques lors des 5 dernières années ;

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr

ARRETE

Article 1er: Le certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 susvisé est délivré à :

Monsieur BLANC Charles Né le 24 mars 1971 à TOULOUSE (31) Demeurant 2, Chemin du grand fossé 08300 SAINT LOUP EN CHAMPAGNE Sous le numéro 08-2017-0006

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1 est valable du 4 décembre 2017 au 3 décembre 2022.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice des services du cabinet, le chef du service interministériel de défense et de protection civiles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et dont une copie sera notifiée à l'intéressé.

Charleville-Mézières, le 4 décembre 2017

Pour le Préfet et par délégation, La Directrice des services du Cabinet

Anne GABRELLE

A. Galulle

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard: 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr

Préfecture 08

8-2017-12-04-002

Arrêté 2017-582 Certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1



PRÉFET DES ARDENNES

Cabinet du Préfet
Service Interministériel
de Défense et de Protection Civiles

Arrêté n° 2017/5 82 Certificat de Qualification C4/F4-T2 Niveau 1

Le Préfet des Ardennes Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu le décret du 09 juin 2016 portant nomination de M. Pascal JOLY, préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2010 pris en application des articles 3,4 et 6 du décret 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu l'arrêté n°2017/467 du 29 septembre 2017 donnant délégation de signature à Madame Anne GABRELLE, Directrice des Services du Cabinet ;

Vu l'arrêté du 25 février 2011 portant modification de l'arrêté du 31 mai 2010 susmentionné;

Vu la circulaire IOCA1014448C du 15 juin 2010 concernant la modification de la réglementation relative aux artifices de divertissement et articles pyrotechniques destinés au théâtre suite à la transposition de la directive 2007/23/CE;

Vu l'attestation de stage du 28 au 29 octobre 2017 délivrée par la société EURO BENGALE;

Vu l'attestation de réussite à l'évaluation des connaissances délivrée par la société EURO BENGALE :

Vu les documents attestant de la participation du demandeur à 3 spectacles pyrotechniques lors des 5 dernières années ;

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr

ARRETE

Article 1er: Le certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 susvisé est délivré à :

Monsieur PAINTEAUX André Né le 26 septembre 1967 à PUISEUX (08) Demeurant 3, Rue de la croix 08300 SAINT LOUP EN CHAMPAGNE Sous le numéro 08-2017-0007

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1 est valable du 4 décembre 2017 au 3 décembre 2022.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice des services du cabinet, le chef du service interministériel de défense et de protection civiles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et dont une copie sera notifiée à l'intéressé.

Charleville-Mézières, le 4 décembre 2017

Pour le Préfet et par délégation, La Directrice des services du Cabinet

Anne GARRELLE

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard: 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr

Préfecture 08

8-2017-12-05-002

Arrêté 2017-583 portant délivrance d'un certificat de qualification C4F4-T2 niveau 1



PRÉFET DES ARDENNES

Cabinet du Préfet Service interministériel de défense et de protection civiles

Arrêté n° 2017-583 Portant délivrance d'un certificat de qualification C4/F4-T2 Niveau 1

Le Préfet des Ardennes Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu le décret du 09 juin 2016 portant nomination de M. Pascal JOLY, préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2010 pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu l'arrêté n°2017/467 du 29 septembre 2017 donnant délégation de signature à Madame Anne GABRELLE, Directrice des Services du Cabinet ;

Vu l'arrêté du 25 février 2011 portant modification de l'arrêté du 31 mai 2010 susmentionné;

Vu la circulaire IOCA1014448C du 15 juin 2010 concernant la modification de la réglementation relative aux artifices de divertissement et articles pyrotechniques destinés au théâtre suite à la transposition de la directive 2007/23/CE;

Vu l'attestation de stage du 28 au 29 octobre 2017 délivrée par la société EURO BENGALE;

Vu l'attestation de réussite à l'évaluation des connaissances délivrée par la société EURO BENGALE :

Vu les documents attestant de la participation du demandeur à 3 spectacles pyrotechniques lors des 5 dernières années ;

ARRETE

Article 1er: Le certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1 prévu à l'article 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 susvisé est délivré à :

- Monsieur THIEBAULT Romuald
- né le 24 mai 1981 à SEDAN (08)
- demeurant 8 Ter rue d'en bas 08450 HARAUCOURT
- Sous le numéro 08-2017-0008

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr

Article 2 : Le présent certificat de qualification C4/F4-T2 niveau 1 est valable du 5 décembre 2017 au 4 décembre 2022.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice des services du cabinet, le chef du service interministériel de défense et de protection civiles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et dont une copie sera notifiée à l'intéressé.

Charleville-Mézières, le 5 décembre 2017

Pour le Préfet et par délégation, La Directrice des services du Cabinet

> A. Galulle Anne GABRELLE

Préfecture 08

8-2017-11-28-002

Arrêté de versement de la DSI 2017



PREFET DES ARDENNES

Préfecture Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

ARRETE

VERSEMENT DE LA DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS **AU TITRE DE L'ANNEE 2017**

Le préfet des Ardennes, Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu les articles L. 2334-26 à L. 2334-31 et R. 2334-13 à R. 2334-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code de l'éducation,

Vu l'arrêté préfectoral nº 2017/466 du 29 septembre 2017 portant délégation de signature à M. Frédéric CLOWEZ, secrétaire général de la préfecture des Ardennes.

ARRETE

Article 1. - La somme indiquée sur l'état joint au présent arrêté, représentant la répartition de la dotation spéciale instituteurs pour le recensement de 2016, est versée à la commune de GIVET.

Article 2. – Le total du versement à effectuer est fixé à 2.808,00 € (DEUX-MILLE-HUIT-CENT-HUIT EUROS).

Cette somme est mise à la disposition de la commune de GIVET par imputation sur le compte 465-1200000-codeCDR COL1901000 (interfacé) dotations - fonds nationaux des collectivités territoriales - année 2017, ouvert dans les écritures de la directrice départementale des finances publiques des Ardennes.

La circulaire interministérielle n° MCT/B/06/00079C du 21 novembre 2006 prévoit un versement unique pour le 20 du mois.

Article 3. - La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4. - Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes et la directrice départementale des finances publiques des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 28 MOV. 2017

Le préfet

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaite général,

1, place de la préfecture BP 60002 - 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES Standard: 03 24 59 66 00 - Télécopie: 03 24 58 35 21- @: prefecture@ardennes.gouv.fr Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr

Préfecture 08

8-2017-12-07-001

Arrêté publiant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales dans le département des Ardennes pour 2018



Cabinet du préfet

ARRETÉ N° 2017 - 293

publiant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales dans le département des Ardennes pour l'année 2018

Le préfet des Ardennes, Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi du 23 octobre 1884 sur les ventes judiciaires d'immeubles, modifiée par le décret-loi du 17 juin 1938 ;

Vu la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales ;

Vu la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives ;

Vu le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 fixant par département le minimum de diffusion dont doivent justifier les journaux d'information générale, judiciaire ou technique pour être pour être habilités à publier les annonces judiciaires et légales, modifié par le décret n° 75.1094 du 26 novembre 1975 ;

Vu la circulaire ministérielle n° 4230 du 7 décembre 1981 modifiée (ministère de la communication);

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-146 du 13 décembre 2016 publiant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales dans le département des Ardennes pour l'année 2017 ;

Vu l'avis émis lors de la consultation électronique réalisée le 29 novembre 2017 par Monsieur le Président de la chambre départementale des notaires ;

Sur la proposition de la directrice des services du Cabinet ;

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: La liste des journaux habilités à recevoir, à compter du 1^{er} janvier 2018, les annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département des Ardennes est fixée comme suit :

- L'Ardennais, 38-40 Cours Briand 08000 Charleville-Mézières
- L'Union, 14 rue Edouard Mignot bâtiment A CS 20001 51083 Reims Cedex

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX
Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr
Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr

- Agri-Ardennes, 1 rue Jacquemart Templeux CS 80770 08013 Charleville-Mézières Cedex
- Les petites affiches Matot-Braine, 46 Boulevard Lundy BP 235 51058 Reims
- La Semaine des Ardennes, 89 Cours Briand 08000 Charleville-Mézières.
- <u>Article 2</u>: La liste des journaux habilités à recevoir, à compter du 1^{er} janvier 2018, les annonces judiciaires et légales sur l'arrondissement de Rethel uniquement est fixé comme suit :
 - La Thiérache, 1 rue Robert Bichet, CS 70001, 59361 Avesnes-sur-Helpe Cedex
- <u>Article 3</u>: Le journal habilité à recevoir, à compter du 1^{er} janvier 2018, les annonces judiciaires et légales uniquement sur l'arrondissement de Charleville-Mézières, est fixé comme suit :
 - Le Courrier-La Gazette, 1 rue Robert Bichet, CS 70001, 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex

Article 4: La directrice des services du Cabinet, le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Rethel, Sedan et Vouziers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux journaux intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État.

Charleville-Mézières, le 57 DEC. 2017

V

Pascal JOLY

Préfecture 08

8-2017-12-07-002

Médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif



PRÉFET DES ARDENNES

PREFECTURE DES ARDENNES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

ARRÊTE Nº 2017-292

accordant la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

Promotion du 1^{er} janvier 2018

Le préfet des Ardennes Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 70.26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 portant modification du décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n°92.604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° du 18 décembre 2013 modifiant le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports,

Vu l'avis de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures à l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif en date du 30 novembre 2017.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard: 03 24 59 66 00 – @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr

ARRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Monsieur Michel ADIN, membre du comité directeur du district de football des Ardennes, demeurant 6 rue de Hagneau – 08400 Vandy, né le 27 avril 1949 à Toges (08);

Madame Corinne BARRE, vice-présidente de la délégation départementale des Ardennes de la croix rouge, demeurant 12 allée des érables – 08000 La Francheville, née le 4 juillet 1959 à Sedan (08) ;

Madame Lucia BELLASINO née MELONI, vice présidente du hand Sedan Ardennes, demeurant 4 place cappel – 08200 Sedan, née le 14 novembre 1952 à Quartu St Eléna Cacliari (Italie);

Madame Delphine BRETON, présidente du comité des Ardennes de handball, demeurant 2 rue jean Latour – 08140 Bazeilles, née le 2 juillet 1972 à Melun (77);

Monsieur David COLET, président du comité des Ardennes de badminton, demeurant 23 rue des rosiers – 08000 Charleville-Mézières, né le 26 septembre 1975 à Laxou (54);

Madame Evelyne DEHUT née CHOBEAU, membre de l'association les pieds à la retourne à Juniville, demeurant 87 rue Alfred Doury – 08310 Juniville, née le 3 mai 1962 à Reims (08) ;

Madame Patricia FOURNEL née FORNASIERO, présidente de l'association Rethel jeunes 70 à Rethel, demeurant 4 rue robert Sorbon – 08300 Rethel, née le 21 décembre 1954 à Vouziers (08);

Madame Marie-Christine GEANT, présidente du FJEP de Vouziers, demeurant 51 rue Bournizet – 08400 Vouziers, née le 15 novembre 1959 à Sainte Ménéhould (51);

Monsieur Jean-Claude GEORGES, membre de l'association enfance et partage à Charleville-Mézières, demeurant 14 rue Gambetta – 08200 Sedan, né le 13 septembre 1942 à Givonne (08);

Monsieur Patrice GERMAIN, président de l'APAJH des Ardennes, demeurant 26 ter rue royale – 08230 Rocroi, né le 7 novembre 1952 à Givet (08) ;

Monsieur François GRAESSLIN, président du ping pong club de Bazeilles, demeurant 4 place du Général Margueritte – 08200 Floing, né le 8 février 1953 à Sedan

Madame Véronique HAMEL née DERVIN, présidente de l'association rethel courir à rethel, demeurant 9 rue du jardin Lecomte – 08360 Château-Porcien, née le 20 décembre 1965 à Rethel (08);

Madame Nina HAYE, présidente du comité départemental du sports pour tous Ardennes, demeurant 17 chemin de la Planchette – 94500 Champigny-sur-Marne, née le 6 juin 1984 à Nogent-le-Rotrou (28).

Monsieur Liliane MAILLET, bénévole à l'union des habitants de Manchester à Charleville-Mézières, demeurant 7 rue des 14 jours – 08000 Charleville-Mézières, née le 21 mai 1952 à Rethel (08);

Monsieur Bernard OTJACQUES, président de l'amicale des pêcheurs de Bogny-sur-Meuse, demeurant 10 ruelle du pont volant – 08120 Bogny-sur-Meuse, né le 7 octobre 1946 à Bogny-sur-Meuse (08);

Monsieur Jean-Pierre PIETREMENT, champion de France athlétisme, inter Asptt, demeurant 25 route de Tournes – 08000 Warcq, né le 16 décembre 1952 à Charleville-Mézières (08);

Monsieur Serge PONSART, président de l'association les amis de la danse à Vrigne-aux-Bois, demeurant 3 rue nouvelle – 08140 Boulzicourt, né le 8 mars 1949 à Chateaumeillant (18);

Monsieur Marcel ROBERT, dirigeant de l'équipe de football jeunes de Prix-les-Mézières, demeurant 41 rue du fort – 08000 La Francheville, né le 10 août 1947 à La Francheville (08);

Madame Sandrine SIMONNET, présidente du fitness club de Warcq, demeurant 1 cour des rois – 08130 Saint-Loup-Terrier, née le 1er décembre 1967 à Vouziers (08);

Monsieur Francis THELIER, vice-président de la boule lumichonne à Lumes, demeurant 34 allée des lauriers – 08440 Lumes, né le 13 août 1960 à Villers-Semeuse (08);

<u>Article 2</u>: Le secrétaire général de la préfecture, la directrice des services du cabinet et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la ministre des sports. Il sera affiché à la préfecture et dans les sous-préfectures et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'Etat.

Charleville-Mézières, le 07 DEC, 2017

Pascal JOLY

Préfecture 08

8-2017-12-01-001

MHRDC - promotion du 1er janvier 2018- arrêté n°2017 291



ARRETE N° 2017-291

Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2018

Le Préfet des Ardennes Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Monsieur ALBIERO Régis

Agent de maîtrise principal, Syndicat d'eau et d'assainissement du sud-est des Ardennes, demeurant à VOUZIERS.

- Monsieur ALLAIRE René

Technicien principal 1ère cl, commune de Bogny-sur-Meuse, demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE.

- Madame AUBURTIN Catherine née MAESO

Rédacteur principal 1ère cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur BAJOT Benoît

Technicien principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à AIGLEMONT.

- Monsieur BALCER Yannick

Adjoint technique principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à GIVET.

- Madame BARDIAUX Sylvie

Agent des services hospitaliers qualifié cl normale, Groupe hospitalier sud Ardennes, demeurant à VOUZIERS.

- Madame BARRE Anne-Lise

Adjoint technique ppal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à LA ROMAGNE.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr

1/15

- Madame BAUCHART Karine née GURY

Adjoint administratif principal 2ème cl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHARLEVILLE-MEZIERES, demeurant à NEUVILLE-LES-THIS.

- Madame BEQUET Joëlle

Rédacteur, COMMUNE DE GIVET, demeurant à GIVET.

- Monsieur BESTEL Bernard

Maire délégué, COMMUNE de Vouziers, demeurant à VOUZIERS.

- Monsieur BILLETTE Christophe

Adjoint technique ppal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHAPPES.

- Monsieur BINET Sébastien

Adjoint technique ppal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à MONDIGNY.

- Madame BLAIN Nathalie née BEAUDON

Agent spécialisé ppal 2cl des écoles maternelles, SI de gestion du pôle scolaire de Matton-Clémency, demeurant à CARIGNAN.

- Madame BOCHEN Delphine

Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à HARAUCOURT.

- Madame BOISSEL Véronique

Psychologue CN, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à BAIRON ET SES ENVIRONS.

- Monsieur BONNAGUE Yohan

Opérateurs des APS qualifié, Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, demeurant à REVIN.

- Monsieur BOUARIFI Abdelkader

Adjoint technique principal de 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur BOURGUIGNON Olivier

Adjoint technique, COMMUNE DE GIVET, demeurant à GIVET.

- Madame BREMONT Marie-Noëlle née DEMUTH

Conseiller supérieur socio-éducatif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à SERY.

- Madame BURDO Nathalie

Adjoint du patrimoine ppal 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame CAILLET Pascale née PRUVOST

Aide médico-psychologique, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à SAINT-JUVIN.

- Madame CHAPELLIER Marie-Louise née FRUTEAU

Assistante Familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame CHARLIER Catherine née LUKOWSKI

Adjoint administratif ppal 2 cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à BLAGNY.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr
2/15

- Madame CHARLIQUART Sabine

Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à DONCHERY.

- Madame CHARRIER Aude

Assistant socio-éducatif principal, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHARLEVILLE-MEZIERES, demeurant à ECORDAL.

- Madame COLIN Nicole née BEGUE

Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à DRICOURT.

- Monsieur COLLIGNON Stéphane

Attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à AIGLEMONT.

- Madame COLOMBIER Jenny

Adjoint administratif, Groupe hospitalier sud Ardennes, demeurant à SEUIL.

- Monsieur CORNUET Michaël

Adjoint technique principal 2ème cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à NOUZONVILLE.

- Madame DEBBAH Leila née DJAI

Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame DELROC Maryline née BLONDELLE

Agent des services hospitaliers qualifié CS, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à RETHEL.

- Madame DISCRIT Cécile née MARTINS

Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.

- Monsieur DRUART David

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur DUBOIS Stéphane

Agent de maîtrise, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à NEUFMANIL.

- Madame DUFRENNE Delphine

Infirmière en soins généraux cl sup., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur DUMONT Mickaël

Adjoint technique principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur DUPAYS Arnaud

Adjoint technique principal 2ème cl, MAIRIE DE POURU-SAINT-REMY, demeurant à POURU-SAINT-REMY.

- Monsieur DUPAYS Bruno

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur ETIENNE Jean-Michel

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame FERE Annie née MARY

Ouvrier principal 2ème cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à RENWEZ.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr
3/15

- Madame FILAINE Annie née GAUCHER

Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame FUZELLIER Nathalie

Attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à NOUZONVILLE.

- Madame GAIGNIERRE Chantal née HUSSON

Adjoint administratif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à JOIGNY-SUR-MEUSE.

- Monsieur GILLES Laurent

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur GOBE Laurent

Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame GOIN Marie-José née DURBECQ

Adjoint administratif principal 2 cl, Groupe hospitalier sud Ardennes, demeurant à SAVIGNY-SUR-AISNE.

- Monsieur GONTAREK Jean-Michel

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à AIGLEMONT.

- Monsieur GROISON Thibault

Adjoint technique principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à PRIX-LES-MEZIERES.

- Madame HANIN Victoria née ALVAREZ

Agent territorial spécialisé ppal 2 cl des écoles maternelles, COMMUNE de Vouziers, demeurant à VOUZIERS.

- Monsieur HELLER Christophe

Adjoint technique principal 1ère cl des Ets d'Ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à VILLERS-SUR-BAR.

- Madame HOLIGNER Marie-Christine née FLANDRE

Adjoint administratif principal 1ère cl, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RETHELOIS, demeurant à MENIL-LEPINOIS.

- Monsieur KUNG Albert

Adjoint technique principal 2ème cl, COMMUNE DE REVIN, demeurant à REVIN.

- Madame LALLEMENT Sophie

Agent Territorial Spécialisé des Ecole Maternelles, Centre communal d'action sociale de Mouzon, demeurant à AUTRECOURT-ET-POURRON.

- Monsieur LAUNET José

Adjoint technique principal 1ère cl, COMMUNE DE NEUFMANIL, demeurant à NEUFMANIL.

- Monsieur LECLERE Mickaël

Assistant de conservation des bibliothèques et du patrimoine, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à LONNY.

- Monsieur LEFEVRE Christophe

Adjoint technique principal 2ème cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à STONNE.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr

4/15

- Monsieur LEMBOURG Gérard

Adjoint au maire, COMMUNE de Rouvroy-sur-Audry, demeurant à ROUVROY-SUR-AUDRY.

- Madame LEONARD-BROSSIER Delphine née BRICAU

Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à SAINT-AIGNAN.

- Madame LEROUX Isabelle

Agent d'entretien qualifié, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à SAINT-LAURENT.

- Madame LESSERTISSEUR Evelyne

Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.

- Madame LIANGE Sandrine

Rédacteur principal 1ère cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à VILLERS-SEMEUSE.

- Madame LONGCHAMP Martine née DEBRAUX

Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur MACQUET Jean-François

Technicien territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à FLOING.

- Madame MAHIEU Véronique née LAMBERT

Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à BOGNY-SUR-MEUSE.

- Monsieur MARCHAL Mickaël

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame MARTINERIE Fabienne

Adjoint administratif principal 2ème cl, Commune de FUMAY, demeurant à FUMAY.

- Madame MASSART Agnès

Rédacteur principal de 1ère cl, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RETHELOIS, demeurant à RETHEL.

- Monsieur MENDEZ Damien

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE DE REIMS, demeurant à ASFELD.

- Madame MISSET Annie née CHARDRON

Adjoint administratif principal de 2ème cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à HARAUCOURT.

- Madame MODAINE Marie-Bernard née GUERLET

Adjoint administratif principal, Centre hospitalier universitaire de Reims, demeurant à POILCOURT-SYDNEY.

- Madame MONTBILLIARD Armelle

Adjoint administratif 2ème cl, MAIRIE DE CHOOZ, demeurant à CHOOZ.

- Monsieur MORLET Bruno

Technicien, Syndicat d'eau et d'assainissement du sud-est des Ardennes, demeurant à CHUFFILLY-ROCHE.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr
5/15

- Madame OUDET Jocelyne née FAGE

Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à BRECY-BRIERES.

- Monsieur PAGUET Jean-François

Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à SEDAN.

- Monsieur PARTY François

Adjoint administratif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à WARCQ.

- Monsieur PAUCHET Dominique

Directeur territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à PRIX-LES-MEZIERES.

- Madame PELEGRIS Françoise née GALOIN

Adjoint administratif principal 1ère cl, COMMUNE DE LA NEUVILLE-AUX-JOUTES, demeurant à LA NEUVILLE-AUX-JOUTES.

- Monsieur PETIT Jérôme

Adjoint administratif, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur PHILIPPET Benoît

Adjoint technique principal de 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur PONSIGNON Jérôme

Ouvrier principal de 2ème cl, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à SEDAN.

- Monsieur RAMBOURG Johann

Adjoint technique principal 2cl des étb. d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à MONTHERME.

- Monsieur RIBEIRO DA FONSECA Samuel

Attaché principal, Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, demeurant à HAYBES.

- Madame ROMANO Laurence née PRIMAUT

Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à BUZANCY.

- Monsieur SAIDI Kamal

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.

- Monsieur SIMON Patrick

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame SOMME Sandrine née GUTLEBEN

Adjoint administratif principal 1ère cl, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RETHELOIS, demeurant à BIERMES.

- Madame TAYEB Béatrice née BIENVENU

Agent d'entretien qualifié, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à BAIRON ET SES ENVIRONS.

- Madame THIERY Alexia

Rédacteur principal 1ère cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à PRIX-LES-MEZIERES.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr
6/15

- Madame THOME Marie

Assistant socio-éducatif principal, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHARLEVILLE-MEZIERES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame TRAMOLAY Frédérique

Rédacteur principal 1ère cl, Communauté urbaine du Grand Reims, demeurant à VILLERS-SUR-LE-MONT.

- Madame VALENTE Maria née PEREIRA

Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à VIREUX-WALLERAND.

- Madame VANDERPOORTE Dany

Adjoint administratif principal 2ème cl, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR.

- Madame VERNEL Audrey née ANGARD

Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à FRANCHEVAL.

- Monsieur VIEIRA-MARQUES Paolo

Brigadier chef principal, VILLE DE REIMS, demeurant à RETHEL.

- Madame VINTACHE Sabine née BLAIN

Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à AIGLEMONT.

- Monsieur WANSCHOOR Jean-Michel

Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à NOUZONVILLE.

- Monsieur WUILLEME Denis

Adjoint technique principal 2ème cl, Communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne, demeurant à MONTHERME.

- Madame ZARLENGA Maryse née GIACOMINO

Agent territorial spécialisé ppal 2 cl des écoles maternelles, Commune de FUMAY, demeurant à FUMAY.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- Monsieur AGNESSENS Thierry

Brigadier-chef principal, VILLE DE REIMS, demeurant à SEMUY.

- Madame ARSANTO Muriel

Directeur territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à PRIX-LES-MEZIERES.

- Madame AVRIL-VIOT Florence née AVRIL

Adjoint administratif principal 2ème cl, COMMUNE DE RIMOGNE, demeurant à RIMOGNE.

- Madame BACHELARD Jacqueline

Agent spécialisé des écoles maternelles, Commune d'Hargnies, demeurant à HARGNIES.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr
7/15

- Madame BAUDOT Corinne

Directeur territorial, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHARLEVILLE-MEZIERES, demeurant à Charleville-Mézières.

- Madame BEGUE Corinne née THONNELIER

Aide-soignante, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à SAINT-FERGEUX.

- Madame BIGAND Laurence

Adjoint administratif principal 1ère cl, COMMUNE DE RETHEL, demeurant à RETHEL.

- Monsieur BOIZIOT Jean-Jacques

Agent de maîtrise principal territorial, Commune de FUMAY, demeurant à FUMAY.

- Madame BONNAIRE Renée née MICHEL

Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à AOUSTE.

- Monsieur BOURGEOIS Thierry

Adjoint administratif principal 2ème cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à SAULT-LES-RETHEL.

- Madame BOUTILLIER Christine

Aide-soignante, Centre Hospitalier de Charleville-Mézières, demeurant à GIRONDELLE.

- Monsieur DEBREF Pascal

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à FLEIGNEUX.

- Monsieur DEBROSSE Alain

Technicien principal 1 cl, Conseil Départemental de la Marne, demeurant à GOMONT.

- Monsieur DECHERF Didier

Assistant socio-éducatif principal, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame DENIS Isabelle née MARAGE

Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à DOM-LE-MESNIL.

- Madame DENNEVAL Annick née DASNOY

Adjoint administratif principal 1ère cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.

- Monsieur DEPAIX François

Assistant socio-éducatif principal, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à GRANDPRE.

- Madame DERBOULLES Martine

Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à NOUVION-SUR-MEUSE.

- Monsieur DIDIER Vivian

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame DIE France-Claire née DENIS

Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à SORMONNE.

- Madame DOMINE Isabelle née GIBOUT

Attaché principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à SAINT-MARCEAU.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr
8/15

- Monsieur DOUILLET Michel (à titre posthume)

Ouvrier principal, Centre hospitalier universitaire de Reims, demeurant à RETHEL.

- Monsieur DUMAY Jean-Marc

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame GRANDVOINNET Karine

Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame GUHL Odile née FROUSSART

Rédacteur principal 2ème cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à LA GRANDVILLE.

- Monsieur HOUSSIAUX Laurent

Agent de maîtrise principal, VILLE DE SEDAN, demeurant à DONCHERY.

- Madame JOIE Isabelle

Adjoint technique, COMMUNE de LES MAZURES, demeurant à SIGNY-L'ABBAYE.

- Monsieur JOONNEKINDT-FONTANA Jacky

Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à VRIGNE-AUX-BOIS.

- Madame JOSEPH Nadia née PERSON

Rédacteur, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à LA NEUVILLE-A-MAIRE.

- Madame LABBE Sybille née DORMEYER

Adjoint administratif principal 2 ème cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à SAINT-MOREL.

- Monsieur LAMBERT Philippe

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à RIMOGNE.

- Monsieur LAMBLOT Laurent

Cadre socio-éducatif, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR.

- Monsieur LAMY Fabien

Agent de maîtrise, VILLE DE SEDAN, demeurant à SAPOGNE-ET-FEUCHERES.

- Monsieur LANGLAIT Eric

Educateur des APS principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à TOURNES.

- Madame LARDENOIS Béatrice née GUERU

Aide-soignante, Centre hospitalier universitaire de Reims, demeurant à COUCY.

- Madame LAURENT Hélène

Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à SAINT-MENGES.

- Monsieur LECHAFTOIS Jean-Luc

Technicien principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à BALAN.

- Madame LONGOBARDI Marie-France née CLOOTS

Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à PURE.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr

9/15

- Madame LUCAS Marie-Ange née SUDOL

Agent administratif territorial, Commune de BLAGNY, demeurant à BLAGNY.

- Monsieur MAILLIOT Pascal

infirmier de classe supérieure, Centre hospitalier universitaire de Reims, demeurant à SERAINCOURT.

- Madame MAJCHER Régine née LEROY

Adjoint administratif principal 1ère cl, COMMUNE de Vouziers, demeurant à VOUZIERS.

- Madame MAQUET Dominique

Assistant de conservation principal 1cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à AIGLEMONT.

- Monsieur MARCHISET Patrick

Agent de maîtrise principal, ARDENNE METROPOLE, demeurant à JOIGNY-SUR-MEUSE.

- Madame MASONES Florence née RUTH

Adjoint technique principal 2ème cl, Commune de FUMAY, demeurant à HAYBES.

- Madame PEREIRA Dominique née BAUDEMONT

Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à REVIN.

- Monsieur PIERRON Patrick

Adjoint technique territorial principal 1ère cl, COMMUNE de Signy-le-Petit, demeurant à SIGNY-LE-PETIT.

- Madame PIROT Sylvie née VALSESIA

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame PRATZ Corinne née VESSERON

Adjoint technique, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.

- Monsieur ROCHETTE Frédéric

Adjoint technique principal 1 cl, COMMUNE DE Lumes, demeurant à LUMES.

- Madame SANNA Marylise

Bibliothécaire territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à LAIFOUR.

- Madame SAUVAGE Dominique

Rédacteur principal 1ère cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame SMITH Christiane née HUBERT

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE DE REIMS, demeurant à THUGNY-TRUGNY.

- Madame STANISLAWSKI Jocelyne née DETOURNE

Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à REVIN.

- Madame STENVOT-LEVY Anne née STENVOT

Rédacteur principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame SZWARGULSKI Hélène

Agent territorial spécialisé principal 2 cl des écoles maternelles, Commune de FUMAY, demeurant à FUMAY.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr

10/15

- Madame TASSOT Odile née HUET

Bibliothécaire, ARDENNE METROPOLE, demeurant à TOURNES.

- Madame THOMAS Corinne née CRANCEE

Adjoint administratif principal 2ème cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à VILLERS-SEMEUSE.

- Madame VALSESIA Dominique née PRINCE

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à WARCQ.

- Monsieur VAN- COPENOLLE Jean-François

Cadre socio-éducatif, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à BALAN.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- Monsieur BAGNAROL Patrice

Agent de maîtrise principal, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à AIGLEMONT.

- Monsieur BELLEVILLE Michel

Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, EHPAD SAINT-BENOIT, demeurant à FLEIGNEUX.

- Madame BILLIAUX Nathalie née SCHMITT

Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.

- Monsieur BOLLOTTE Hervé

Adjoint technique principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur BOUILLARD Eric

Adjoint technique principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame BOUILLOT Edith née CLOUET

Educateur des APS principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur CHARLIER Eric

Agent de maîtrise principal, ARDENNE METROPOLE, demeurant à RAILLICOURT.

- Madame COCHET Chantal

Adjoint administratif principal 1ère cl, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à VOUZIERS.

- Monsieur COLIN Bernard

Agent de maîtrise principal, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur COLLIGNON Jacky

Agent de maîtrise principal, ARDENNE METROPOLE, demeurant à VILLE-SUR-LUMES.

- Monsieur COLLINET Jean

Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur COMTE Michel

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à MACHAULT.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr
11/15

- Monsieur COSSON Gérard

Adjoint technique principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à NOUZONVILLE.

- Madame DEDUIT Marie née MACRA

Rédacteur principal 1ère cl, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à DAMOUZY.

- Monsieur DEGRAEVE Thierry

Adjoint technique principal 1ère cl, COMMUNE DE REVIN, demeurant à REVIN.

- Madame DELBECQUE Dorothée

Ouvrier principal 2ème cl, EDPAMS Jacques Sourdille, demeurant à SECHEVAL.

- Monsieur DELVAUX Pascal

Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur DENIS Jean-Pol

Adjoint technique ppal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à DOM-LE-MESNIL.

- Monsieur DEVINGT Thierry

Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à AIGLEMONT.

- Monsieur DISY Bruno

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur DOUCET Didier

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame DRUX Marie-Angèle née BEGUIN

Auxiliaire de puériculture principal 1ère cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à HANNOGNE-SAINT-MARTIN.

- Monsieur DUPONT Jean-Claude

Adjoint technique principal 1ère cl, COMMUNE DE REVIN, demeurant à REVIN.

- Madame FOURCART Corinne née HOUDELETTE

Secrétaire de mairie, Commune de BLAGNY, demeurant à CARIGNAN.

- Monsieur FRADCOURT Philippe

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur FRASIAK Daniel

Agent de maîtrise principal, ARDENNE METROPOLE, demeurant à NOUZONVILLE.

- Monsieur GARAUD Joël

Rédacteur principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame GAUCHER Annie née DURBECQ

Educateur de jeunes enfants cl. supérieure, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à LA GRANDVILLE.

- Monsieur GERBER Pascal

Agent de maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à SAILLY.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr
12/15

- Monsieur GRILLON Maurice

Infirmier cadre de santé paramédical, ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE LA MARNE, demeurant à RENNEVILLE.

- Monsieur GUILLERET Philippe

Adjoint technique principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à BOULZICOURT.

- Monsieur HENIN Gilles

Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame HENRY Muriel née SABBADIN

Directeur de cabinet, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.

- Monsieur HUBERT Sylvain

Adjoint technique principal de 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à FLIZE.

- Monsieur IPPOLITO Bruno

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame ISOREZ Marie-Thérèse née VILUTIS

Adjoint administratif principal 1ère cl, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RETHELOIS, demeurant à SAULT-LES-RETHEL.

- Monsieur JACOTTIN Edouard

Adjoint technique principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame JOUNIAUX Christine

Adjoint administratif principal 1ère cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.

- Madame KECHOUT Florence née RICHARD

Agent spécialisé principal 2 cl des écoles maternelles, COMMUNE de LES MAZURES, demeurant à LES MAZURES.

- Monsieur KORCZYNSKI Rémi

Ingénieur principal, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à HANNOGNE-SAINT-MARTIN.

- Madame LAGASSE Isabelle

Adjoint administratif principal 1ère cl, COMMUNE de Vouziers, demeurant à VOUZIERS.

- Monsieur LANTENOIS Alain

Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'ens., CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à NOVION-PORCIEN.

- Madame LAURENT Catherine née ROYAUX

Psychologue, Centre Hospitalier Bélair, demeurant à REVIN.

- Monsieur LEGRAND Patrick

Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame LELAURIN Françoise née STOCHEMENT

Adjoint administratif principal 2ème cl, Groupe hospitalier sud Ardennes, demeurant à NOVION-PORCIEN.

- Monsieur LEROUGE Thierry

Adjoint technique principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr
13/15

- Madame LESIEUR Nathalie née MOREAU

Educateur de jeunes enfants principal, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à MONDIGNY.

- Madame LEVENT Martine née MONNIER

Agent de maîtrise principal, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à MONTCY-NOTRE-DAME.

- Monsieur LIPERT Michel

Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.

- Monsieur MARCEAU Jean-Louis

Technicien principal 1ère cl, COMMUNE de Vouziers, demeurant à VOUZIERS.

- Monsieur MARI PATRICK

Directeur territorial, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur MEUNIER Jean-Marc

Adjoint technique principal 2ème cl, COMMUNE DE REVIN, demeurant à REVIN.

- Monsieur MICHEL François

Adjoint administratif principal 2ème cl, Groupe hospitalier sud Ardennes, demeurant à BALLAY.

- Monsieur NICOLI Raymond

Technicien territorial, Conseil Départemental de la Meuse, demeurant à DOUZY.

- Monsieur OGIER Fabrice

Administrateur hors classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur OLIVIER Joël

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE DE REIMS, demeurant à CHATEAU-PORCIEN.

- Monsieur ORY Fernand

Adjoint technique principal 2ème cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur PERAZZA Vincent

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à VILLERS-SEMEUSE.

- Monsieur PETER Philippe

Adjoint technique principal 1ère cl, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHARLEVILLE-MEZIERES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur PETIT Pascal

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à AMAGNE.

- Monsieur PIERRE Gilles

Agent de Maîtrise principal, COMMUNE de Vouziers, demeurant à VOUZIERS.

- Monsieur PRATLONG Guy

Directeur général des services techniques, ARDENNE METROPOLE, demeurant à WARNECOURT.

- Monsieur PRUDHOMMEAUX Jean-Yves

Technicien principal 1ère cl, ARDENNE METROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur REMOND Mario

Agent de maîtrise principal, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à ISSANCOURT-ET-RUMEL.

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr

14/15

- Madame ROMANO Véronique

Attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur ROUYER Thierry

Adjoint technique principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Madame SAINT-GERMAIN Martine

Agent territorial spécialisé principal 1ère cl des écoles maternelles, COMMUNE DE REVIN, demeurant à REVIN.

- Madame SIMON Martine

Adjoint administratif principal 2ème cl, VILLE DE SEDAN, demeurant à SEDAN.

- Monsieur TASSIN Didier

Agent de maîtrise, ARDENNE METROPOLE, demeurant à CHARLEVILLE-MEZIERES.

- Monsieur THIRRIARD Philippe

Agent de maîtrise, COMMUNE de Vouziers, demeurant à BALLAY.

- Madame TISSOUX Corinne née COLZANI

Rédacteur principal 1ère cl, VILLE de Charleville-Mézières, demeurant à MONTCY-NOTRE-DAME.

- Monsieur TORDO Thomas

Agent de maîtrise principal, VILLE DE SEDAN, demeurant à BAZEILLES.

- Monsieur TURQUIN Philippe

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES, demeurant à THIN-LE-MOUTIER.

- Monsieur TUTIAUX Bruno

Adjoint technique principal 1ère cl, COMMUNE DE REVIN, demeurant à REVIN.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5: Monsieur le secrétaire général, Madame et Messieurs les sous-préfets de Sedan, Rethel et Vouziers, ainsi que Madame la directrice des services du cabinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes.

Charleville-Mézières, le Le Préfet

Pascal JOLY

1, place de la préfecture BP 60002 – 08005 CHARLEVILLE-MEZIERES

Standard : 03 24 59 66 00 - @: prefecture@ardennes.gouv.fr

Les jours et heures d'accueil du public sont consultables sur le site des services de l'État : www.ardennes.gouv.fr

15/15